

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2022

VISANT À ABOLIR LA CORRIDA : UN PETIT PAS POUR L'ANIMAL, UN GRAND PAS
POUR L'HUMANITÉ - (N° 329)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 442

présenté par
M. Vignal

TITRE

Au titre, substituer aux mots :

« abolir la corrida : un petit pas pour l'animal, un grand pas pour l'humanité »,

les mots :

« diminuer les finances des collectivités locales du sud de la France. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette proposition de loi mettra fin à la corrida dont l'impact économique est pourtant majeur dans les départements et régions taurines.

L'organisation des corridas et des *ferias* représente plusieurs dizaines de millions de visiteurs chaque année dans les 60 communes taurines concernées, amenant un chiffre d'affaire de plus d'une centaine de millions d'euros pour les commerces locaux dont le modèle économique s'est construit et repose en grande partie sur cette dynamique saisonnière. Si les chiffres précis sont difficilement quantifiables, il est indéniable qu'interdire la corrida et les *ferias* remettrait en question un modèle économique entier, diminuant *de facto* les sources de revenus indirects que ces événements représentent pour les collectivités locales.

Cet amendement propose donc de remplacer le titre de la proposition de loi par un titre plus conforme aux effets réels qu'elle aura.